



**11 rue des laboureurs
94150 RUNGIS
tel : 01 56 34 01 76
port : 06 07 24 35 93
email : lscoarnec@aol.com
web : www.hmstop.com**

Mobilisation générale

Parmi les 44 propositions du MEDEF pour moderniser le Code du Travail accusé d'être un handicap à la compétitivité, il y a bien sûr la suppression des dispositions relatives au harcèlement moral du Code du Travail, estimant que son inscription au Code Pénal suffit.

Face à une telle proposition, Harcèlement Moral Stop demande à tous les salariés, victimes ou non de ce véritable fléau, en mémoire à celles et ceux qui ont mis fin à leurs jours suite à de tels traitements, par respect pour celles et ceux qui ont tenté d'y mettre fin, de se mobiliser et de signer la pétition suivante que nous adresserons au Président de la République et au Président du MEDEF :

Monsieur Le Président,

Tout salarié a droit au respect et à la dignité.

La loi 2002 73 du 17 janvier 2002 a comblé un vide juridique et permet aujourd'hui de remédier à des comportements qui ne devraient plus avoir cours. Plutôt que de vouloir supprimer les dispositions relatives à la lutte contre le Harcèlement Moral, je demande que la prévention du harcèlement prévue par cette loi devienne une réalité dans les entreprises. Un bon climat social est un facteur de qualité.

Monsieur Le Président, le Harcèlement moral est un handicap à la compétitivité. Ce n'est pas en supprimant les moyens de le combattre que l'on améliorera la compétitivité des entreprises.

Je demande le maintien des dispositions de la lutte contre le Harcèlement Moral dans le Code du Travail.

Nom

Signature

Date